

Conditions Générales

Procédure d'inscription au programme « PalmierSud »

Tout particulier (résidence principale ou secondaire) et toute copropriété, domiciliés sur les communes concernées, sont éligibles au programme « PalmierSud ». Il suffit de compléter le formulaire en ligne sur le site commun accessible par : <https://palmierSud.fr>

Les inscriptions sont transmises au prestataire choisi.

Les palmiers sains seront injectés dans le cadre de ce programme. En cas de doute par le particulier ou l'applicateur lui-même, le palmier pourra être traité avec ou sans un traitement complémentaire.

Les particuliers ayant déjà participé au programme de Palmiers06 ou de PalmierSud sont dispensés de se réinscrire, (sauf s'il souhaitent changer d'applicateurs). Ils seront automatiquement recontactés par leur applicateur qui leur proposera l'année suivante une nouvelle intervention.

Le numéro de localisation GPS est demandé lors de l'inscription. Il sert à cartographier les interventions réalisées. L'exploitation de ces données est utile dans le cadre d'études scientifiques et pour établir des stratégies de sauvegarde plus performantes pour les communes. L'utilisation de ces données sera cependant légèrement modifiée selon les cas afin de préserver l'anonymat des particuliers.

Les traitements seront effectués par regroupement géographique, ce qui pourra impliquer des contraintes de planning pour l'intervention. Les particuliers seront directement contactés par le prestataire pour convenir d'un rendez-vous.

Modalités pratiques de l'injection

L'injection sera plus précise dans un stipe (tronc) lisse. Il est vivement recommandé, le cas échéant, de supprimer préalablement les pétioles (le talon des palmes) dans une zone située entre 20 cm au et 170 cm au-dessus du sol. En cas de présence de talons, l'applicateur sera amené à le faire lui-même, ce qui pourra générer un coût supplémentaire.

L'applicateur percera 4 trous (diamètre 8 ou 6 mm) dans le stipe, répartis à hauteur d'homme, de façon hélicoïdale à une profondeur d'1/3 du diamètre du stipe vrai (stipe lissé sans pétioles). Chaque trou sera injecté, à l'aide d'un pistolet doseur avec une solution d'émamectine benzoate. Chaque trou sera rebouché à l'aide d'une cheville en bois.

Modalités pratiques de l'imprégnation

A définir selon la solution larvicide retenue.

Paiement de la prestation

Le particulier réglera directement à l'applicateur sa facture du montant forfaitaire prévu lors de son inscription incluant le déplacement, le produit, la main d'œuvre dans le cadre d'un groupement d'intervention. Si le RV se situe en dehors du mode d'intervention groupé, l'applicateur pourra facturer des frais de déplacements complémentaires, frais qui auront été acceptés préalablement lors de la prise de contact avec l'applicateur. Il pourra également facturer des frais supplémentaires en cas de traitement complémentaire accepté. (Veiller à conserver votre facture comme justificatif)

Le particulier agit contractuellement directement avec l'applicateur qui lui aura présenté un devis pour accord. En cas de litige concernant la prestation, le particulier devra traiter directement avec l'applicateur.

La plateforme PalmierSud intervient dans le cadre de la mise en relation. L'Association ne peut être tenue responsable des conséquences du traitement, de son efficacité et des pratiques des applicateurs.

Suivi du programme PalmierSud

Les industriels concernés se sont engagés à fournir une obligation de moyen (traitements effectués dans les règles de l'art), mais sans garantie de réussite à 100 % des palmiers traités.

Les participants au programme « PalmierSud » sont invités à un suivi visuel des palmiers traités afin de déceler de façon précoce toute infestation ultérieure : inclinaison de la lance terminale, affaissement de la couronne de palme centrale, dessèchement de jeunes palmes centrales, palmes présentant des encoches en forme de Z, cocons de larves au sol... En cas de suspicion d'infestation, il est impératif d'en informer rapidement l'applicateur pour obtenir par écrit son diagnostic et ses recommandations.

Finalités de la conservation des données

La conservation de ces données permet à PalmierSud, dans le cadre de son objet social, de contacter les particuliers à des fins d'information par mail, sms, appel téléphonique ou voie postale.

Destinataires des données et responsables de leur traitement :

- Les applicateurs choisis lors de l'inscription
- Les services des communes concernées en charge de la sauvegarde des palmiers
- L'association elle-même dans le cadre d'études scientifiques
- Les industriels concernés, dans le cadre d'études statistiques

L'Association s'engage à ne transmettre à aucun autres tiers les données personnelles afin de respecter la base juridique de traitement.

La durée de conservation des données personnelles est de 3 ans.

Pendant la période de conservation des données à caractère personnel dans ladite base, l'Association met en place tous les moyens aptes à assurer la confidentialité et la sécurité des données personnelles, de manière à empêcher leur accès par des tiers non autorisés. Pour ce faire, elle s'appuie sur le programme « Google Suite » qui garantit ce respect de confidentialité.

Les particuliers disposent d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement, d'effacement et de portabilité des données en s'adressant au Délégué Général de l'Association (contact@palmiersud.fr) en charge de la gestion de ces données.

Les données sont conservées pendant 3 ans, sauf renouvellement d'un traitement via PalmierSud.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous pouvez retirer à tout moment votre consentement au traitement de vos données ; Vous pouvez également vous opposer au traitement de vos données ; Vous pouvez également exercer votre droit à la portabilité de vos données)

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter (le cas échéant, notre délégué à la protection des données ou le service chargé de l'exercice de ces droits) : [adresse électronique, postale, coordonnées téléphoniques, etc.]

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Consultation et réclamations auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL)

- Sur le site internet de la CNIL : <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>
- Par courrier postal en écrivant à : CNIL - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07